

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

**Objet : Vote des subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention et de leur montant :

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention
<b>Associations locales</b>	
Aéromodélisme	50
Amicale sapeurs-pompiers	3000
Association Parents d'Elèves	150
Bouchon Seissannais	300
Club du 3 <sup>ème</sup> Age	200
Comité des fêtes Seissan	3000
Comité des fêtes d'Artiguedieu	300
Country Western Line Dance	50
Encierro	2500
Football Club Seissannais	1500
Gymnastique Seissannaise	300
Judo Club	550
L'Air des Balkans	1500
Lyre Seissannaise	1260
PAS Quilles	250
Peña Fiesta Brava	2000
Raquette Seissannaise	300
Scrabble Club	200
Société de Chasse Artiguedieu	250
Société de pêche – la gaule seissannaise	400
<b>Autres associations</b>	
Association des Maires de France	600
Association pour la promotion du foie gras	1300
PNR Astarac	1110
UVTF	500
Divers	5500
<b>TOTAL</b>	<b>27 070 €</b>

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention ainsi que du montant qui leur est attribué.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,  
François RIVIERE

